



Principes fondamentaux du droit civil allemand

Liberté d'action et de contrat

Chacun (un particulier à partir de l'âge de 18 ans) peut librement décider de conclure un contrat, avec qui et avec quel contenu. L'accord de l'époux n'est pas nécessaire.



Conclusion et forme du contrat

Un contrat est formé dès lors que les parties contractantes sont d'accord sur les principaux éléments du contrat et le déclarent réciproquement (offre et acceptation). Un contrat peut être conclu sous n'importe quelle forme.

Droits et devoirs résultant d'un contrat

Après la conclusion d'un contrat, chaque partie contractante est tenue de fournir à l'autre partie contractante la prestation consentie (en une seule fois ou tout au long de la durée du contrat, p. ex. dans le cas d'un bail à loyer). Si une partie contractante ne s'acquitte pas de ses devoirs, ceci peut avoir des conséquences considérables en droit civil (p. ex. procédure de recouvrement par voie judiciaire, action devant le tribunal civil, sollicitation d'une entreprise de recouvrement) voire même en droit pénal (p. ex. plainte pour fraude).

Il est donc recommandé

- d'examiner avec soin un contrat avant de le conclure,
- de ne pas conclure de contrats de façon précipitée,
- de ne rien signer qu'on n'ait pas compris.

Protection juridique

Même dans le domaine du droit civil, la justice personnelle est interdite. Pour faire appliquer ses droits, une partie contractante doit solliciter l'aide des tribunaux de l'État.

